

**Arts et Culture  
en lycée, CFA et  
établissement spécialisé**

Appel à projets 2025-2026



La Région entend jouer pleinement son rôle d'acteur éducatif majeur auprès des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de les aider à bien amorcer leur vie d'adulte et de citoyen, en accompagnant les établissements de formation dans la mise en œuvre d'actions pédagogiques collectives.

Dans ce cadre, la place de l'éducation artistique et culturelle a été réaffirmée autour de nouvelles ambitions privilégiant les ressources artistiques locales tout en veillant à la valorisation de l'offre culturelle régionale et à l'équité territoriale.

La Région considère que l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie doit permettre aux jeunes, par l'expérience sensible de la pratique, par la rencontre des œuvres et des artistes, par les investigations en vue de connaissances, de se fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expression. Elle favorise ainsi l'esprit critique, l'intelligence collective et constitue un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun.

## LES BÉNÉFICIAIRES

---

Le dispositif est ouvert à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'État, aux lycées de l'Enseignement agricole, aux maisons familiales et rurales (MFR), aux établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), aux établissements spécialisés (IME, ITEP...) et aux CFA.

## LES MODALITÉS DE L'APPEL A PROJETS

---

Chaque établissement peut déposer plusieurs projets selon le détail donné dans les fiches thématiques du présent règlement. Les projets inter-établissements sont possibles mais ne donnent pas droit à un projet supplémentaire.

**Attention, à partir de cette année, les demandes sont à déposer sur le Portail des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : <https://aides.auvergnerrhonealpes.fr/>**

## VALORISATION DES PROJETS

---

Afin de mettre en avant l'implication des jeunes, les bénéficiaires pourront être sollicités pour valoriser les actions des élèves. Des temps de rencontres ou des journées de restitution des projets seront organisés. Ils pourront prendre la forme de cérémonies de remise de prix, d'exposition, de diffusion numérique des initiatives des établissements (notamment sur l'ENT des lycées).

## LE CALENDRIER

---

**Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025** : ouverture de l'appel à projets

**Vendredi 30 mai 2025** : clôture de l'appel à projets

**Automne 2025** : vote des projets en Commission permanente selon le calendrier régional

## FINANCEMENT

---

Les règles de gestion qui s'appliquent (dates d'éligibilité des dépenses, modalités de versement, date de caducité de la subvention...) sont celles du règlement des subventions régionales adopté par délibération n° AP-2019-06 / 08-7-2968 du Conseil régional en date du 27 juin 2019.

Chaque demande financière doit :

- Être présentée annuellement (même reconduit, un projet doit donner lieu à une demande auprès de la Région chaque année),
- Correspondre à un projet réalisé dans l'année scolaire.

Les critères d'éligibilité et les règles financières sont détaillés dans les fiches suivantes.

Les subventions sont accordées dans la limite du budget voté annuellement.

**Pour rappel** : le montant attribué à chaque action est forfaitaire. Il revient à l'établissement de l'affecter aux dépenses prévues au projet.

## L'OBLIGATION DE PUBLICITÉ

---

Le bénéficiaire s'engage à mentionner la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour chaque projet. Cette mention conditionne le versement de la subvention. Ce soutien doit être mentionné sur l'ensemble des supports de communication utilisés pour valoriser le projet : site Internet de l'établissement, plaquettes, affiches...

# Aides à la pratique artistique

## Découverte des « classiques » et de la création contemporaine

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Développer et renforcer la pratique artistique des jeunes, par la mise en œuvre de projets s'appuyant sur l'intervention d'artistes et la fréquentation des lieux culturels</p> <p>Privilégier une approche territoriale de l'éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur les ressources et les dynamiques locales</p>	
<b>PROJET</b>	Candidature	Un projet peut concerner une ou plusieurs classes.
	Conditions d'éligibilité	Projet nécessitant de 12 à 25 heures d'ateliers de pratique artistique, s'appuyant sur des intervenants professionnels se situant dans une démarche de création et de diffusion, en lien avec une structure culturelle. Le projet devra s'accompagner de sorties vers des lieux culturels régionaux
	Non éligible	<p>Projet destiné aux élèves bénéficiant d'enseignements artistiques optionnels ou de spécialité ayant déjà obtenu des subventions de l'État</p> <p>Projet uniquement destiné aux élèves volontaires</p>
	Critères de sélection	<p>Qualification professionnelle des intervenants</p> <p>Qualité artistique et pédagogique</p> <p>Singularité et dimension innovante du projet</p> <p>Situation géographique de l'établissement</p>
<b>MODALITÉS</b>	Nombre de projets	<p><b>2 projets pour les établissements accueillant jusqu'à 600 élèves</b></p> <p><b>3 projets pour les établissements accueillant plus de 600 élèves</b></p>
	Cadre financier	<p><b>Dépenses éligibles :</b></p> <p>Rémunération des intervenants sur la base de 65€/heure TTC, dans la limite de 25 heures</p> <p>Frais de transport des élèves (en région uniquement)</p> <p>Frais de déplacement des intervenants</p> <p>Achat de petit matériel</p> <p><b>Dépenses inéligibles :</b></p> <p>Acquisition de matériel relevant de dépenses d'investissement (achat d'ordinateur, appareil photo...)</p> <p>Dépenses de bureautique, photocopies, frais de téléphone.</p> <p>Hébergement et frais de restauration (élèves et artistes)</p> <p>Achat d'expositions</p> <p>Billetterie (possibilité de prise en charge par le Pass'Région ou le pass Culture sous réserve d'un maintien du dispositif)</p>
	Financement	Jusqu'à 80% des dépenses éligibles (possibilité de cofinancement avec le pass Culture sous réserve d'un maintien du dispositif)

# Lycéens et apprentis au spectacle

## Découverte des « classiques » et de la création contemporaine

<b>OBJECTIFS</b>	Favoriser la découverte de la danse et de l'opéra, à travers un parcours du spectateur comprenant la découverte d'un spectacle, la visite d'un lieu culturel, des rencontres avec des professionnels, des formations à destination des enseignants et des ateliers de pratique artistique	
<b>PROJET</b>	Candidature	Chaque établissement peut déposer une candidature, pour une seule classe. Il procède à une sélection de 3 œuvres parmi les propositions, par ordre de préférence
	Condition d'éligibilité	Engagement et mobilisation d'une équipe d'enseignants
	Non éligible	Projet destiné uniquement à des élèves volontaires
	Critères de sélection	Qualité pédagogique Caractère interdisciplinaire Situation géographique de l'établissement Nombre de participations au dispositif
<b>MODALITÉS</b>	Nombre de projet	<b>1 projet par établissement</b>
	Cadre financier	<b>Dépense éligible :</b> Transport des élèves vers le lieu de représentation  <b>Dépense inéligible :</b> Déplacements intra-urbains  La Région prend directement en charge auprès des partenaires culturels l'ensemble des frais relatifs à la participation des jeunes au dispositif (dossiers pédagogiques, formation des enseignants, places de spectacle)
	Financement	Jusqu'à 80% du coût du transport Possibilité d'utiliser le pass Culture pour les ateliers proposés sous réserve d'un maintien du dispositif

# Éducation aux médias, à l'information et aux outils numériques

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Aider les jeunes à se construire une culture permettant un usage réfléchi des médias traditionnels et numériques</p> <p>Adopter un regard critique et une démarche sécurisée d'accès aux informations sur le web</p>	
<b>PROJET</b>	Candidature	Un projet peut concerner une ou plusieurs classes
	Condition d'éligibilité	<p>Projet construit avec un ou plusieurs professionnel(s) qualifié(s) de l'information : journalistes, photographes, vidéastes, structures associatives d'éducation à l'image...</p> <p>Projet abordant les thématiques suivantes (au choix, liste non exhaustive) : identité numérique, protection de l'identité, droit à l'image, vie privée et vie publique, analyse des médias, fake news, théories du complot, modèle économique des médias et des réseaux sociaux</p>
	Non éligible	<p>Projet uniquement destiné aux élèves volontaires</p> <p>Projet de simple sensibilisation (moins de 8h d'intervention)</p>
	Critères de sélection	<p>Qualification professionnelle des intervenants</p> <p>Qualité pédagogique</p> <p>Singularité du projet, tenant compte du contexte et de l'environnement de l'établissement et s'appuyant sur une approche autour de l'image et de l'écrit</p> <p>Situation géographique de l'établissement</p>
<b>MODALITÉS</b>	Nombre de projet	<b>1 projet par établissement</b>
	Cadre financier	<p><b>Dépenses éligibles :</b></p> <p>Rémunération des intervenants sur la base de 65€/heure TTC, dans la limite de 25 heures</p> <p>Frais de transport des élèves (en région uniquement)</p> <p>Frais de déplacement des intervenants</p> <p><b>Dépenses inéligibles :</b></p> <p>Acquisition de matériel(s) relevant de dépenses d'investissement (matériel informatique, numérique, appareil photo...)</p>
	Financement	Jusqu'à 80% des dépenses éligibles (possibilité de cofinancement avec le pass Culture sous réserve d'un maintien du dispositif)

# Prix littéraire des lycéens et apprentis d'Auvergne-Rhône-Alpes

<b>OBJECTIFS</b>	Favoriser la découverte de la création littéraire contemporaine en langue française, en encourageant l'exercice du jugement critique à travers la lecture Susciter ou renforcer le rapprochement et la mise en réseau des établissements scolaires et de formation avec les bibliothèques et librairies de proximité Permettre aux jeunes de participer à une manifestation littéraire régionale	
<b>PROJET</b>	Candidature	Chaque établissement peut déposer une candidature pour une classe
	Conditions d'éligibilité	Engagement et mobilisation d'une équipe d'enseignants et de documentalistes Existence d'un partenariat avec une librairie et une bibliothèque de proximité
	Critères de sélection	Qualité pédagogique et caractère interdisciplinaire Rayonnement au sein de l'établissement Situation géographique de l'établissement Nombre de participations au dispositif (jusqu'à 3 participations consécutives)
<b>MODALITÉS</b>	Nombre de projet	<b>1 projet par établissement (1 classe)</b>
	Cadre financier	<p><b>Dépenses éligibles :</b> L'achat des livres du prix : jusqu'à 1 000 € par établissement Les ateliers artistiques : jusqu'à 15 heures par établissement (sur la base de 65€/heure TTC max) Les autres rencontres avec des professionnels du livre (hors libraires et bibliothécaires) : 2 heures par rencontre Les frais de déplacement des intervenants (hors auteurs du prix)</p> <p><b>Dépenses inéligibles :</b> Billetterie Acquisition de matériel(s) relevant de dépenses d'investissement (matériel informatique, numérique, appareil photo...)</p> <p><b>La Région prend directement en charge :</b> Les frais relatifs aux rencontres avec les auteurs du prix : rémunération, frais de déplacement et hébergement Les frais de déplacement des élèves vers une manifestation littéraire Les frais de déplacement pour la journée de remise des prix</p>
	Financement	Jusqu'à 80% des dépenses éligibles

## Lycéens et apprentis au cinéma

### Découverte des « classiques » et de la création contemporaine

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Développer la culture cinématographique des jeunes par la découverte d'un cinéma de qualité, les amener à diversifier leur pratique de spectateur, éveiller leur curiosité artistique, et les encourager à développer un regard critique</p> <p>Favoriser la découverte de l'ensemble des acteurs du champ du cinéma-audiovisuel par des rencontres ou des ateliers</p>	
<b>PROJET</b>	Candidature	<p>Chaque établissement peut demander son inscription à l'opération auprès de la coordination du dispositif (pour une ou plusieurs classes). Il peut demander une subvention pour le financement d'un transport à un festival partenaire auprès de la Région.</p> <p>Lorsqu'il est éligible, il peut également solliciter la Région pour le financement d'un transport vers une salle de cinéma partenaire dans le cadre du visionnement des films sélectionnés.</p>
<b>MODALITÉS</b>	Cadre financier	<p>La Région, le CNC et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) prennent directement en charge l'ensemble des frais relatifs à la participation des jeunes au dispositif (coordination, outils de communication et outils pédagogiques, rencontres avec les professionnels du secteur...). Les Rectorats organisent et financent la formation des enseignants</p> <p><b>Dépense éligible :</b> Transport des élèves à un festival de cinéma partenaire du dispositif (un aller/retour par lycée) et/ou vers une salle de cinéma partenaire dans le cadre du visionnement des films sélectionnés (éligibilité à vérifier auprès de la coordination du dispositif)</p> <p><b>Dépenses inéligibles :</b> Déplacements intra-urbains</p>
	Financement	Jusqu'à 80% du coût du transport (un aller-retour en autocar)

# Participation à la Biennale de la danse de Lyon

<b>OBJECTIFS</b>	Favoriser la participation du plus grand nombre de jeunes à un évènement culturel régional majeur et notamment les lycéens et apprentis des établissements situés dans des territoires ruraux	
<b>PROJET</b>	Candidature	Un projet peut concerner une ou plusieurs classes
	Conditions d'éligibilité	Engagement et mobilisation d'une équipe d'enseignants Projet élaboré avec l'équipe des publics de la manifestation culturelle en amont du dépôt de la demande
	Non éligible	Projet uniquement destiné aux élèves volontaires
	Critères de sélection	Qualité pédagogique Caractère interdisciplinaire Situation géographique de l'établissement
<b>MODALITÉS</b>	Nombre de projet	<b>1 projet par établissement</b>
	Cadre financier	<b>Dépenses éligibles :</b> Frais de transport des élèves  <b>Dépenses inéligibles :</b> Déplacements intra-urbains Hébergement et frais de restauration des élèves Billetterie (possibilité de prise en charge par le Pass'Région ou le pass Culture)
	Financement	Jusqu'à 80% du coût du transport (un aller-retour en autocar) Possibilité d'utiliser le pass Culture pour les ateliers proposés sous réserve d'un maintien du dispositif

## CONTACTS :

**Pour toute question relative à l'appel à projets et pour vous aider dans l'élaboration de vos projets :**

**Boite mail dédiée à l'appel à projets :**  
[artsetculture@auvergnerhonealpes.fr](mailto:artsetculture@auvergnerhonealpes.fr)

**Pour les dispositifs *Aides à la pratique artistique, Education aux médias, à l'information et aux outils numériques et Participation à la Biennale de la danse à Lyon***

**Pour l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme :**  
Cathy BREARD – 04 73 31 75 93

**Pour l'Isère et la Savoie :**  
Valérie FRANÇOIS – 04 26 73 64 05

**Pour la Métropole de Lyon, la Drôme et l'Ardèche :**  
Cédric LOPEZ – 04 26 73 55 24

**Pour l'Ain, la Loire, le Rhône et la Haute-Savoie :**  
Isabelle PACHOT – 04 26 73 60 62

**Pour les dispositifs *Prix littéraire des lycéens et apprentis d'Auvergne-Rhône-Alpes et Lycéens et apprentis au spectacle***

Cédric LOPEZ – 04 26 73 55 24

**Pour le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma***

Anne-Sophie Lehec – 04 26 73 63 47

